



Portrait régional des espèces menacées, vulnérables et susceptibles d'être désignées

Saguenay–Lac-Saint-Jean

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec 

Rédaction

Version originale 2013 : M. GERALD GUERIN, biologiste

Version révisée de 2018 : M^{ME} SOPHIE HARDY et M. CLAUDE DUSSAULT, biologistes

Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Internet

<http://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/portrait-especes-menacees-SLSJ.pdf>.

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN (PDF) : 978-2-550-80729-2

Table des matières

Table des matières	I
Introduction	1
Espèces menacées	2
Fiche n° 1 Béluga, population de l'estuaire du Saint-Laurent	2
Fiche n° 2 Carcajou, population de l'Est.....	4
Fiche n° 3 Râle jaune.....	6
Espèces vulnérables	7
Fiche n° 4 Caribou des bois, écotype forestier	7
Fiche n° 5 Garrot d'Islande, population de l'Est.....	9
Fiche n° 6 Faucon pèlerin <i>anatum</i>	11
Fiche n° 7 Grive de Bicknell	13
Fiche n° 8 Petit blongios.....	15
Fiche n° 9 Pygargue à tête blanche	16
Fiche n° 10 Tortue des bois	17
Espèces susceptibles d'être désignées	19
Fiche n° 11 Belette pygmée	19
Fiche n° 12 Bruant de Nelson	20
Fiche n° 13 Campagnol-lemming de Cooper.....	21
Fiche n° 14 Campagnol des rochers	22
Fiche n° 15 Chauve-souris argentée	23
Fiche n° 16 Chauve-souris cendrée	24
Fiche n° 17 Chauve-souris rousse	25
Fiche n° 18 Couguar	26
Fiche n° 19 Hibou des marais	27
Fiche n° 20 Martinet ramoneur	29
Fiche n° 21 Omble chevalier <i>oquassa</i>	30
Fiche n° 22 Pipistrelle de l'Est.....	31
Références générales	32
Annexes	33
Annexe 1 Rang de priorité	33
Annexe 2 Autres espèces à situation précaire	35


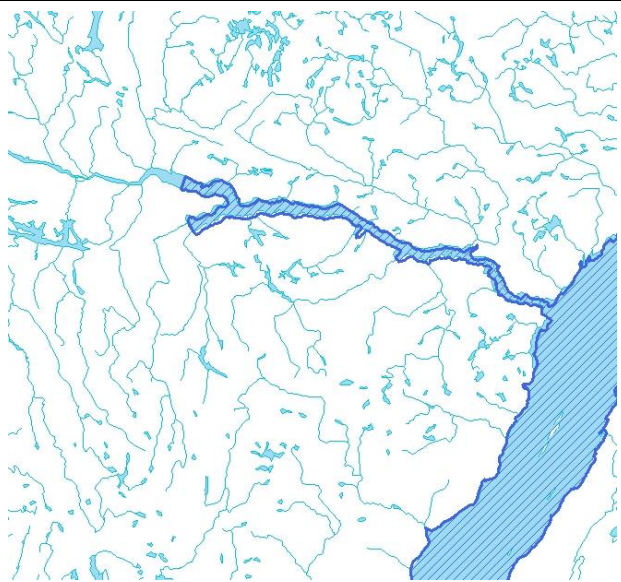
Introduction

Dans la continuité du plan stratégique ministériel, la diffusion des connaissances sur les ressources naturelles, particulièrement les espèces en situation précaire, a été reconnue comme indicateur de l'orientation 1 *Valoriser de façon responsable et durable le plein potentiel des ressources naturelles et du territoire* du plan stratégique 2012-2016 de la Direction générale du secteur nord-est, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. L'enjeu de la conservation de la biodiversité est toujours inscrit au plan stratégique 2016-2018 de la direction générale à l'orientation 4 *Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité*.

Le portrait régional établit la liste des espèces fauniques nécessitant une attention particulière et les situe sur le territoire administratif du Saguenay–Lac-Saint-Jean, selon les occurrences inscrites au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Un diagnostic est posé en fonction des connaissances de l'espèce et, le cas échéant, les mesures de protection existantes sont décrites. Le choix des espèces a été fait sur la base des espèces suivies par le CDPNQ. La liste des autres espèces ayant des mentions provenant de différents rapports ou celles étant susceptibles d'être présentes dans la région selon les informations dont le ministère dispose est en annexe.


Espèces menacées

Fiche n° 1 Béluga, population de l'estuaire du Saint-Laurent

Désignation provinciale	Menacée	Nom scientifique	<i>Delphinapterus leucas</i>	
Désignation fédérale	En voie de disparition	Nombre d'occurrences	3 (correspondant aux aires de fréquentation estivales)	
 <p>©Daniel Grenier Collection Fondation de la faune du Québec</p>				
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N5	G5
Habitat				
<p>L'habitat s'étend sur environ 200 km dans l'estuaire du Saint-Laurent, y compris le Saguenay, de son embouchure jusqu'à Saint-Fulgence. Les conditions hydrologiques du Saguenay procurent au béluga un habitat « arctique », c'est-à-dire une eau froide et riche en ressources alimentaires.</p> <p>Le Saguenay constitue un habitat estival où on trouve des communautés de femelles avec leurs jeunes et des réseaux de mâles, soit des individus mâles pratiquement toujours vus ensemble (M.-S. Giroux, comm. pers., GREMM, 14 octobre 2015).</p>				
Tendance régionale				
<p>La population de l'estuaire du Saint-Laurent était jugée relativement stable de 1988 à 2007. Toutefois, le nombre d'observations de mortalités périnatales et de jeunes de l'année a augmenté depuis 2012. La taille de la population aurait diminué au cours de la dernière décennie et serait actuellement estimée à moins de 1000 individus (Pêches et Océans Canada, 2017).</p>				
Connaissance				
<p>Au Québec, on retrouve trois populations de bélugas, y compris celle de l'estuaire du Saint-Laurent. L'espèce est menacée notamment par les collisions, l'empêchement dans les engins de pêche, les algues toxiques, les déversements accidentels et les maladies.</p>				

Gestion et rétablissement	
Étape du rétablissement	Réalisation du Programme de rétablissement du béluga (<i>Delphinapterus leucas</i>), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada, et la désignation d'habitats essentiels pour l'espèce en 2016.
<u>Espèce</u>	
<p>La protection du béluga relève principalement de la juridiction de Pêches et Océans Canada (MPO). La chasse commerciale du béluga dans le Saint-Laurent est prohibée depuis 1979, il est également interdit de tuer, de blesser ou de déranger volontairement un béluga. Le MPO poursuit le dénombrement de la population par des relevés aériens.</p>	
<u>Habitat</u>	
<p>En 1997, il y a eu création du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, dans lequel on retrouve l'aire de répartition régionale du béluga. Le gouvernement fédéral a publié en 2012 son programme de rétablissement de la population de l'estuaire du Saint-Laurent, puis a désigné par décret en 2017 l'habitat essentiel de cette population. Cet habitat inclut la rivière Saguenay jusqu'à l'île Saint-Louis. La désignation d'un habitat essentiel permet de protéger l'habitat en vertu de la Loi sur les espèces en péril par l'interdiction de détruire un élément de l'habitat essentiel de l'espèce.</p>	
Références	
<p>CANADA (2017). Arrêté visant l'habitat essentiel du béluga (<i>Delphinapterus leucas</i>) population de l'estuaire du Saint-Laurent, Gazette du Canada, partie II, vol. 151, n° 25, pages 3458-3479. Également disponible en ligne : http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2017/2017-12-13/pdf/g2-15125.pdf.</p> <p>COSEPAC (2015). Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le béluga (<i>Delphinapterus leucas</i>), population de l'estuaire du Saint-Laurent, au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xiv + 73 p. Également disponible en ligne : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_Beluga%20Whale_2014_f.pdf.</p> <p>PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2012). Programme de rétablissement du béluga (<i>Delphinapterus leucas</i>), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada, Série de programmes de rétablissement de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>, Pêches et Océans Canada, Ottawa, XI + 93 p. Également disponible en ligne : http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs_st_laur_beluga_0312_f.pdf.</p> <p>PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2017). Mise à jour de l'abondance du béluga (<i>Delphinapterus leucas</i>) et des morts signalées dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, Secrétariat canadien de consultation scientifique de Pêches et Océans Canada, Avis scientifique 2017/015. Également disponible en ligne : http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/SAR-AS/2017/2017_015-fra.pdf.</p>	
Mise à jour :	2017-11-20

Fiche n° 2 Carcajou, population de l'Est

Désignation provinciale	Menacée	Nom scientifique	<i>Gulo gulo</i>	
Désignation fédérale	En voie de disparition	Nombre d'occurrences	7	
		Les occurrences inscrites au CDPNQ sont dispersées, sur un territoire allant du lac Péribonka jusqu'au sud de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.		
© Yves Bouchard, Zoo sauvage de Saint-Félicien				
Rang de priorité pour la conservation	Québec	Canada	International	
	S1	N1	G4TNR	
Habitat				
Le carcajou utilise de grandes variétés d'habitats selon la nourriture disponible. Sa répartition est circumboréale, c'est-à-dire qu'elle comprend les régions nordiques du globe. L'espèce est encore présente dans les territoires et dans les provinces à l'ouest du Québec.				
Tendance régionale				
Sur la base du nombre de signalements depuis 1989, qui sont de plus en plus rares, le carcajou est certainement absent aujourd'hui de la majeure partie de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.				
Connaissance				
Plusieurs observations ont été signalées au cours des trente dernières années, mais en l'absence de l'animal ou d'un autre signe vérifiable, aucune n'a pu être confirmée formellement.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Programme de rétablissement du fédéral en 2016			
<p>Espèce</p> <p>Un plan national de rétablissement du carcajou, population de l'Est (Québec et Labrador), a été produit en 2005 dans le cadre du programme fédéral RESCAPÉ. En 2015, le COSEPAC a publié une évaluation et un rapport de situation sur le carcajou au Canada, suivi en 2016 par la publication d'un programme de rétablissement du carcajou, population de l'Est du Canada, par Environnement Canada.</p> <p>L'interdiction de chasse et de piégeage constitue présentement une mesure de protection, sauf dans les territoires conventionnés où le prélèvement de subsistance est permis.</p> <p>Par ailleurs, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) procède depuis 1995 à l'enregistrement des mentions d'observation de carcajous au Québec.</p> <p>Habitat</p> <p>Aucune mesure.</p>				

Références


ENVIRONNEMENT CANADA (2016). Programme de rétablissement du carcajou (*Gulo gulo*), population de l'Est, au Canada, Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, viii + 27 p. Également disponible en ligne : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs_wolverine_eastern_population_f_final.pdf.

MOISAN, M. (1996). Rapport sur la situation du carcajou (*Gulo gulo*) au Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 65 p. Également disponible en ligne : <http://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/pdf/rapport-situation-carcajou.pdf>.

Mise à jour :


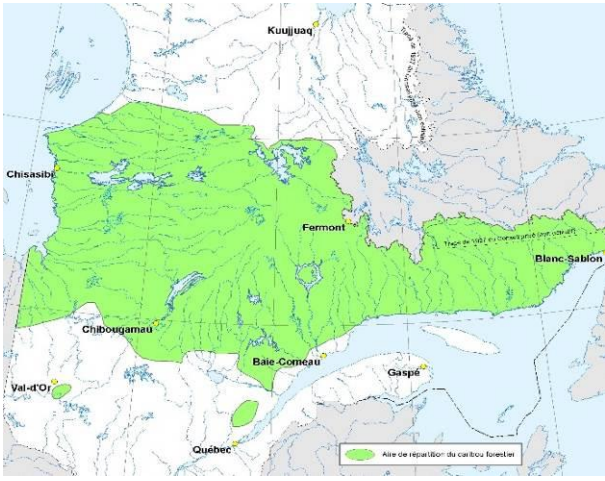
2017-10-06

Fiche n° 3 Râle jaune

Désignation provinciale	Menacée	Nom scientifique	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	
Désignation fédérale	Préoccupante	Nombre d'occurrences	6	
 <p>© Larry Master, NatureServe</p>		Les occurrences inscrites au CDPNQ sont situées au lac Saint-Jean et au Saguenay, dans des milieux humides (marais ou champs humides).		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S2S3B	N4B	G4
Habitat				
Le râle jaune vit dans des zones marécageuses où domine la végétation basse et graminéoïde, habituellement des carex ainsi que certaines espèces de graminées et de joncs. Durant la saison de reproduction, l'habitat doit demeurer humide, mais la profondeur de l'eau stagnante ne doit pas dépasser plus de 15 centimètres.				
Tendance régionale				
La tendance pour la région n'est pas connue. Il est probable que la population subit des variations importantes étant donné le petit nombre d'individus pouvant fréquenter la région.				
Connaissance				
Cet oiseau est parmi les plus rares et les plus méconnus au Québec en raison de son comportement discret et furtif et du type d'habitat qu'il fréquente.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Plan de gestion du fédéral en 2013			
<u>Espèce</u>				
Le râle jaune est protégé en vertu de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, laquelle interdit d'avoir en sa possession un individu ou son nid, ainsi que par la loi fédérale sur les espèces en péril. Un plan de gestion national a été développé en 2013.				
<u>Habitat</u>				
La principale menace à la survie du râle jaune est la perte des habitats humides par endiguement et leur assèchement par drainage ou remblayage.				
Références				
ENVIRONNEMENT CANADA (2013). Plan de gestion du râle jaune (<i>Coturnicops noveboracensis</i>) au Canada, Série de plans de gestion de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , Environnement Canada, Ottawa, iii + 26 p. Également disponible en ligne : http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/mp_yellow_rail_f_final.pdf .				
			Mise à jour :	2015-10-30

Espèces vulnérables

Fiche n° 4 Caribou des bois, écotype forestier

Désignation provinciale	Vulnérable	Nom scientifique	<i>Rangifer tarandus caribou</i>	
Désignation fédérale	Menacée	Nombre d'occurrences	n. d. habitat de l'espèce	
 <p>© Serge Gravel, MFFP</p>				
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S4S5	N5	G5T5
Habitat				
L'habitat fréquenté par le caribou forestier en forêt boréale varie en fonction des saisons, de la disponibilité de la nourriture, des risques de prédation et de la tranquillité du milieu. Son domaine vital varie de quelques dizaines à plus de 1000 km ² selon les individus. Le principal facteur limitant pour le maintien du caribou est le niveau de perturbation dans son habitat, lequel influence le niveau de ses prédateurs, notamment l'ours noir pour les faons.				
Tendance régionale				
Les inventaires aériens récents ont montré l'état précaire de l'ensemble des hardes. Les faibles taux de survie des faons dus à la prédation par l'ours noir compromettent le maintien et l'accroissement des hardes.				
Connaissance				
Les inventaires aériens réalisés dans la province au cours des dernières décennies révèlent des densités relativement faibles de l'ordre de 1 à 3,5 caribous/100 km ² .				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Plan de rétablissement, 2013-2023, MDDEFP			
<u>Espèce</u>				
Un premier plan de rétablissement 2005-2012 a été publié en 2009. Le plan de rétablissement 2013-2023 ainsi que les lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier ont été rendus publics en juillet 2013.				
La chasse sportive du caribou forestier est interdite depuis 2001. Quelques communautés autochtones poursuivent leurs prélèvements de caribou à des fins alimentaires, de subsistance ou traditionnelles.				
<u>Habitat</u>				

Le dérangement occasionné par les activités humaines, récréatives et industrielles représente une importante menace pour l'habitat du caribou des bois. Une stratégie d'aménagement de l'habitat est en cours, conformément au plan d'action gouvernemental adopté en avril 2016.

Références

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (2013). Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec – 2013-2023, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec, Faune Québec, 110 p. Également disponible en ligne : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/Plan-retablissement2013-2023.pdf>.


ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (2013). Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*), produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 24 p. + 1 annexe. Également disponible en ligne : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/lignes-directrices-amenagement-habitat.pdf>.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC (2013). Bilan du Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec – 2005-2012, produit pour le compte du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 32 p. + 5 annexes. Également disponible en ligne : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/Bilan-plan-retablissement2005-2012.pdf>.

Mise à jour :

2017-11-20

Fiche n° 5 Garrot d'Islande, population de l'Est

Désignation provinciale	Vulnérable	Nom scientifique	<i>Bucephala islandica</i>	
Désignation fédérale	Préoccupante	Nombre d'occurrences	4	
		Les inscriptions au CDPNQ sont des regroupements de polygones d'occurrences, situées dans les secteurs montagneux au nord et au sud de la rivière Saguenay.		
© Hydro-Québec				
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N3	G5T3
Habitat				
En période de reproduction, l'espèce utilise généralement les petits lacs alcalins sans poisson (< 15 ha) situés à la tête des bassins versants, en altitude (> 500 m).				
Tendance régionale				
On ignore l'évolution de la population.				
Connaissance				
La population de l'Est du Canada est estimée à environ 6 800 individus et se trouve en grande majorité au Québec où l'aire de nidification serait principalement située au nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, en forêt boréale.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Plan de gestion du fédéral en 2013 Modification réglementaire au provincial pour limiter l'ensemencement de lac sans poisson de certains secteurs			
<u>Espèce</u>				
Le garrot d'Islande est protégé en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. Il est interdit de chasser le garrot d'Islande en période d'hivernage dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent.				
<u>Habitat</u>				
Les opérations forestières, en éliminant les arbres (chicots) qui servent pour la nidification, constituent la menace la plus importante pour le garrot d'Islande. Des modalités de protection à l'égard des activités d'aménagement forestier ont été adoptées dans le cadre de l'entente administrative sur la protection des espèces menacées ou vulnérables du territoire forestier. Une zone de protection de 100 m doit être appliquée autour des nids et autour des lacs avec occurrences.				
De 1999 à 2004, un réseau de nichoirs artificiels pour les garrots d'Islande a fait l'objet d'un suivi par le Service canadien de la faune, mais depuis, aucune initiative n'a été prise.				

L'ensemencement des lacs sans poissons est à proscrire et il faut y limiter le développement pour protéger l'habitat préférentiel de l'espèce en période de reproduction.


Références

ENVIRONNEMENT CANADA (2013). Plan de gestion du garrot d'Islande (*Bucephala islandica*), population de l'Est, au Canada, Série de plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iv + 16 pages. Également disponible en ligne : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/mp_barrow%27s_goldeneye_eastern_population_f_final.pdf.

Mise à jour :

2017-07-10

Fiche n° 6 Faucon pèlerin *anatum*

Désignation provinciale	Vulnérable	Nom scientifique	<i>Falco peregrinus anatum</i>	
Désignation fédérale	Préoccupante	Nombre d'occurrences	9	
		<p>Les occurrences inscrites au CDPNQ sont presque toutes situées le long des falaises du Saguenay, qui offrent un habitat idéal de nidification.</p>		
© Carol Harvey, MFFP				
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N3N4B	G4T4
Habitat				
<p>Le faucon pèlerin, un oiseau de proie, habite les grands espaces ouverts tels que les cours d'eau, les rivages, les marais, les plages, les vasières, les champs et les côtes qui sont caractérisés par la présence de falaises. Il se retrouve aussi en milieu urbain.</p>				
Tendance régionale				
<p>Depuis la dernière décennie, le nombre de couples nicheurs a augmenté constamment. Cependant, le nombre de faucons demeure relativement stable au cours des dernières années. On constate que la distribution dans le corridor de la rivière Saguenay est en fonction de l'aire vitale pour chaque couple.</p>				
Connaissance				
<p>La plus vieille observation faite au sein du Ministère date de 1990 à l'Anse-à-Poulette et au cap Blanc. Onze sites de nidification ont été inventoriés en 2012 dans la région et jusqu'à l'embouchure de la rivière Saguenay. Les derniers inventaires en 2016 ont permis de dénombrer 15 sites de nidification probables ou confirmés (9 sont inscrits au CDPNQ).</p>				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Plan de gestion proposé en 2015 par le fédéral			
<p>Espèce Le plan de gestion basé à l'origine sur le relâchement d'adultes issus de l'élevage est concluant.</p>				
<p>Habitat Des modalités de protection à l'égard des activités d'aménagement forestier ont été adoptées dans le cadre de l'entente administrative sur la protection des espèces menacées ou vulnérables du territoire forestier. Ces modalités visent la protection des nids. Les sites de nidification et une partie de la falaise sont protégés sur une superficie de ± 500 mètres. Aucune activité n'est autorisée dans la zone protégée.</p>				

Références

COMITÉ DE RÉTABLISSMENT DU FAUCON PÈLERIN AU QUÉBEC (2002). Plan d'action pour le rétablissement du faucon pèlerin anatum (*Falco peregrinus anatum*) au Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, 28 p. Également disponible en ligne : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/plan-retablissement-faucon.pdf>.


ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2017). Plan de gestion du faucon pèlerin anatum/tundrius (*Falco peregrinus anatum/tundrius*) au Canada, Série de plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, iv + 29 p. Également disponible en ligne : http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/Mp-PeregrineAnatumTundrius-v00-2017Oct-Fra.pdf.

ÉQUIPE DE RÉTABLISSMENT DES OISEAUX DE PROIE DU QUÉBEC (2009). Bilan du rétablissement du faucon pèlerin de la sous-espèce *anatum* (*Falco peregrinus anatum*) pour la période 2002-2009, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec, 22 pages. Également disponible en ligne : <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/bilan-retablissement-faucon.pdf>.

Mise à jour :

2017-10-06

Fiche n° 7 Grive de Bicknell


Désignation provinciale	Vulnérable	Nom scientifique	<i>Catharus bicknelli</i>	
Désignation fédérale	Menacée	Nombre d'occurrences	21	
		<p>Les occurrences inscrites au CDPNQ correspondent à des habitats d'altitude au nord et au sud de la région (secteurs des monts Valin et des Laurentides).</p>		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N3B	G4
Habitat				
<p>L'habitat de la grive de Bicknell est très particulier : peuplements denses de conifères des régions montagneuses et peuplements denses en régénération d'au moins deux mètres de hauteur et situés à plus de 600 m d'altitude, où généralement le sapin est la principale essence forestière. Les forêts subalpines recherchées par cette espèce sont caractérisées par un climat humide, frais et venteux où le brouillard est souvent présent.</p>				
Tendance régionale				
<p>Il n'existe pas de données pouvant nous renseigner quant aux fluctuations de la population au Saguenay–Lac-Saint-Jean.</p>				
Connaissance				
<p>La répartition de la grive de Bicknell est limitée à un petit nombre d'endroits au Québec, y compris au niveau des monts Valin et des sommets des Laurentides dans la région. Plus rarement, à plus basse altitude, elle occupe les forêts denses dominées par le sapin.</p> <p>Au sein du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (région du Saguenay –Lac-Saint-Jean), un inventaire de la grive de Bicknell a été réalisé en 2013, en 2015 et en 2016, confirmant la présence de l'espèce dans plusieurs sites dans le secteur des monts Valin.</p>				

Gestion et rétablissement	
Étape du rétablissement	Proposition d'un programme de rétablissement du fédéral en 2016
<p>Espèce Un rapport sur la situation de la grive de Bicknell a été publié par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) en 1999. L'espèce est protégée en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.</p> <p>Habitat La menace la plus importante pour cette espèce est la perte d'habitats par l'exploitation forestière intensive (récolte et intervention sylvicole) dans son habitat et l'aménagement de centres récréatifs (station de ski) et industriels (parc éolien). La proposition du programme de rétablissement du fédéral considère des habitats essentiels, y compris des zones dans la région des monts Valin et dans la portion sud de la région. La désignation d'un habitat essentiel permet de protéger l'habitat en vertu de la Loi sur les espèces en péril par l'interdiction de détruire un élément de l'habitat essentiel de l'espèce.</p> <p>Des modalités de protection de la grive de Bicknell à l'égard des activités d'aménagement forestier ont été adoptées en 2014 dans le cadre de l'entente administrative sur la protection des espèces menacées ou vulnérables du territoire forestier. Ces modalités visent la protection de l'habitat de reproduction de l'espèce, soit les sapinières montagnardes. Un programme de rétablissement est en cours d'adoption au fédéral.</p>	
Références	
<p>COSEPAC (2009). Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la grive de Bicknell (<i>Catharus bicknelli</i>) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, vii + 46 p. Également disponible en ligne : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_Bicknell%27s%20Thrush_0810_f1.pdf.</p> <p>ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA (2016). Programme de rétablissement de la grive de Bicknell (<i>Catharus bicknelli</i>) au Canada [Proposition], Série de programmes de rétablissement de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, viii + 75 p. Également disponible en ligne : http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs-bicknells-thrush-f-proposed.pdf.</p> <p>HART, J.-A., C.-C. RIMMER, R. DETTMERS. R.-M. WHITTAM, E.A. MCKINNON et K.-P. McFARLAND (2010). Plan de conservation de la grive de Bicknell (<i>Catharus bicknelli</i>), Groupe international pour la conservation de la grive de Bicknell, 43 p. + 1 annexe. Également disponible en ligne : https://bicknellsthrush.org/wp-content/uploads/2016/08/conservationactionplanFR.pdf.</p>	
Mise à jour :	2017-07-10


Fiche n° 8 Petit blongios

Désignation provinciale	Vulnérable	Nom scientifique	<i>Ixobrychus exilis</i>	
Désignation fédérale	Menacée	Nombre d'occurrences	1	
 <p>© Jobin, SCF</p> <p>Benoit</p>		La seule occurrence inscrite au CDPNQ est située dans un marais de la rivière Saguenay.		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S2S3	N4B	G5
Habitat				
<u>Description</u> Le petit blongios niche dans des marais et des marécages d'eau douce dominés par des plantes aquatiques émergentes, particulièrement les quenouilles, ainsi que par des arbustes et des zones d'eau libre. Il affectionne particulièrement les milieux humides où le niveau de l'eau varie peu durant l'été (marais aménagés, marais lacustres).				
Tendance régionale				
On ignore si cette espèce se maintient dans la région. Situation régionale précaire, une occurrence au CDPNQ.				
Connaissance				
Présence de l'espèce à l'étang aménagé de Canards Illimités. Présence en 2001 et 2006. Jusqu'à deux individus y ont été observés.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Programme de rétablissement du fédéral en 2014			
<u>Espèce</u> L'espèce est protégée en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.				
<u>Habitat</u> L'habitat légal du petit blongios n'est pas défini. Un programme de rétablissement a été publié en 2014. Un marais a été aménagé à Saint-Fulgence par Canards Illimités et mis en eau en 2001. Le marais est dominé par les quenouilles (<i>Typha</i> sp).				
Références				
ENVIRONNEMENT CANADA (2014). Programme de rétablissement du petit blongios (<i>Ixobrychus exilis</i>) au Canada, Série de programmes de rétablissement de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , Environnement Canada, Ottawa, v + 42 p. Également disponible en ligne : https://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs_least_bittern_f_final.pdf .				
			Mise à jour :	2015-10-30

Fiche n° 9 Pygargue à tête blanche

Désignation provinciale	Vulnérable	Nom scientifique	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	10	
		Les occurrences inscrites au CDPNQ sont situées en milieu forestier, jusqu'au nord de la région.		
© Catherine Poussart, FAPAQ				
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3S4	N5B, N5N	G5
Habitat				
Le pygargue à tête blanche préfère nicher dans les grands arbres des forêts matures situées à proximité de grandes étendues d'eau. L'espèce fréquente également les îles. Lorsqu'ils ne sont pas perturbés, les adultes retournent au même site de nidification année après année.				
Tendance régionale				
Le nombre de pygargues à tête blanche est relativement faible dans la région. On ne possède pas de données sur le taux de productivité et de recrutement de cette espèce. Mais selon les signalements fréquents, la population de la région montre une tendance à l'augmentation.				
Connaissance				
De 2006 à 2008, les efforts combinés de nombreux intervenants ont permis de déterminer qu'au moins 122 territoires de nidification, y compris 8 dans la région, étaient actifs à un moment ou l'autre au cours de cette période, ce qui permet de conclure que la population de pygargues à tête blanche est en hausse au Québec.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Plan de rétablissement provincial			
Espèce				
Le pygargue à tête blanche ne peut pas être chassé ou capturé. Les piégeurs reçoivent de l'information sur les techniques de piégeage afin de limiter les captures accidentelles.				
Habitat				
Un plan de rétablissement du pygargue a été publié en 2002 et sa mise en œuvre est en cours. Des modalités de protection à l'égard des activités d'aménagement forestier ont été adoptées dans le cadre de l'entente administrative sur la protection des espèces menacées ou vulnérables du territoire forestier. La perte d'habitat doit être nulle. Ces modalités visent la protection des nids. Leur présence doit être considérée dans la planification du développement éolien et des opérations forestières dans les forêts du domaine de l'État.				
Références				
COMITÉ DE RÉTABLISSMENT DU PYGARGUE À TÊTE BLANCHE AU QUÉBEC (2002). Plan de rétablissement du pygargue à tête blanche (<i>Haliaeetus leucocephalus</i>) au Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, Québec, 43 p. Également disponible en ligne : http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/plan_ret_pygargue.pdf .				
		Mise à jour :	2017-07-10	

Fiche n° 10 Tortue des bois

Désignation provinciale	Vulnérable	Nom scientifique	<i>Glyptemys insculpta</i>	
Désignation fédérale	Menacée	Nombre d'occurrences	2	
		Les deux occurrences inscrites au CDPNQ sont situées dans l'arrondissement de La Baie, à Saguenay.		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S2	N3	G3
Habitat				
C'est la plus terrestre des tortues présentes au Québec. En été, elle habite les champs, les bois clairs, les fourrés, les parterres de coupe, les clairières et les aulnaies basses à proximité de petits cours d'eau (ruisseaux et rivières de 3 à 30 m de largeur) sinueux à fond sablonneux ou pierreux. D'octobre à avril, elle hiberne au fond d'une rivière ou d'un ruisseau où l'eau est bien oxygénée.				
Tendance régionale				
Aucun indice de l'augmentation de la population de tortue des bois. Deux individus ont été découverts dans la région dans les années 1990. Outre des carapaces, aucune autre mention n'a été rapportée depuis.				
Connaissance				
À chaque signalement, une vérification est effectuée pour munir la tortue d'un émetteur télémétrique afin de localiser un éventuel site de ponte. Il n'y a pas eu de signalement depuis les premières mentions dans la région.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Plan de rétablissement de cinq tortues du Québec, 2005, MRNF Programme de rétablissement du fédéral en 2016			
<p><u>Espèce</u></p> <p>La survie de l'espèce repose sur la protection intégrale des sites de ponte, la protection de son habitat et la réduction des facteurs de perturbation, soit l'activité humaine (dérangement), la mortalité accidentelle (routes, machinerie agricole) et la capture d'individus à des fins de collection et de commerce.</p> <p><u>Habitat</u></p> <p>Application du plan de rétablissement pour la tortue des bois. Des modalités de protection de la tortue des bois à l'égard des activités d'aménagement forestier ont été adoptées en 2016 dans le cadre de l'entente administrative sur la protection des espèces menacées ou vulnérables du territoire forestier. Toutefois, il n'y a pas d'habitat connu actuellement en forêt publique sous aménagement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.</p>				

Références

ENVIRONNEMENT CANADA (2016). Programme de rétablissement de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Canada [Proposition], Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, vii + 55 p. Également disponible en ligne : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs_wood_turtle_f_proposed.pdf.


ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DE CINQ ESPÈCES DE TORTUES AU QUÉBEC (2005). Plan de rétablissement de cinq espèces de tortues au Québec pour les années 2005 à 2010 : la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), la tortue géographique (*Graptemys geographica*), la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*), la tortue musquée (*Sternotherus odoratus*) et la tortue ponctuée (*Clemmys guttata*), Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 57 p. Également disponible en ligne : http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/plan_inter_tortue_2005.pdf.

Mise à jour :


2017-10-06

Espèces susceptibles d'être désignées

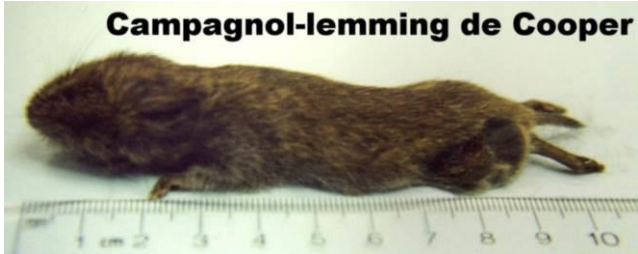
Fiche n° 11 Belette pygmée

Désignation provinciale	Susceptible d'être désigné	Nom scientifique	<i>Mustela nivalis</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	1	
 <p>Dessin : MLCP</p>		La seule occurrence inscrite au CDPNQ est située dans les monts Valin.		
		Rang de priorité pour la conservation	Québec S3S4	Canada N5
Habitat				
La belette pygmée s'accommode d'habitats très divers. Elle occupe la toundra ou la forêt coniférienne au nord, mais préfère, dans les secteurs plus au sud, les milieux ouverts tels que les prairies, les prés humides, les régions marécageuses, les berges des cours d'eau et les broussailles.				
Tendance régionale				
La dernière observation de belette pygmée date d'octobre 1997. Depuis, aucune observation n'a été signalée. Nous ignorons l'état de situation pour cette espèce.				
Connaissance				
L'acquisition de connaissances pour cette espèce est nécessaire.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	À venir			
<p><u>Espèce</u> État de situation à venir. La direction régionale devra être impliquée, une des huit occurrences au CDPNQ étant située dans la région.</p> <p><u>Habitat</u> L'habitat de cette espèce n'est pas déterminé. Aucune mesure de protection n'est appliquée.</p>				
Références				
			Mise à jour :	2015-10-30


Fiche n° 12 Bruant de Nelson

Désignation provinciale	Susceptible d'être désigné	Nom scientifique	<i>Ammodramus nelsoni</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	1	
 <p>©Richard Prévost2005</p>		La seule occurrence inscrite au CDPNQ est située dans un marais de la rivière Saguenay.		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N5B	G5
Habitat				
L'habitat de ce bruant se résume à une mince bande de marais salé ou saumâtre le long des côtes ou des îles et plus rarement de marais d'eau douce.				
Tendance régionale				
Il n'y a pas de mention récente de l'espèce au site, mais l'espèce est encore présente au Québec (mentions récentes le long du fleuve Saint-Laurent), permettant de supposer qu'elle pourrait encore être présente au site.				
Connaissance				
Aucun travail d'acquisition de connaissances n'est planifié.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	À venir			
<p>Espèce L'espèce est protégée en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.</p> <p>Habitat L'habitat du bruant n'a pas été défini. Il est probable que le bruant fréquente le refuge faunique de Saint-Fulgence ou l'étang aménagé par Canards Illimités. Dans cette éventualité, l'habitat du bruant serait protégé par le statut de protection de ces sites et leur vocation de conservation.</p>				
Références				
			Mise à jour :	2017-10-06

Fiche n° 13 Campagnol-lemming de Cooper

Désignation provinciale	Susceptible d'être désigné	Nom scientifique	<i>Synaptomys cooperi</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	25	
 <p>Campagnol-lemming de Cooper</p> <p>© Gilles Lupien, MFFP</p>		<p>Les occurrences inscrites au CDPNQ sont situées au lac Saint-Jean et au Saguenay, surtout en forêt, dans les limites de son aire de répartition connue.</p>		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N4	G5
Habitat				
<p>Cette espèce est présente seulement dans l'est de l'Amérique du Nord. Sa répartition au Québec est limitée au nord par le domaine bioclimatique de la pessière. Elle fréquente les tourbières à sphaigne et à éricacée, les marais herbeux et les forêts mixtes qui entourent les tourbières.</p>				
Tendance régionale				
<p>On possède peu de données à son sujet. Des études sont nécessaires pour juger de l'évolution régionale pour cette espèce.</p>				
Connaissance				
<p>La présence du campagnol-lemming de Cooper fait actuellement l'objet d'un suivi au Québec par l'intermédiaire du CDPNQ.</p>				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	À venir			
<p><u>Espèce</u> Aucune</p> <p><u>Habitat</u> Aucune mesure de protection n'est appliquée.</p>				
Références				
<p>Mise à jour : 2015-10-30</p>				


Fiche n° 14 Campagnol des rochers

Désignation provinciale	Susceptible d'être désigné	Nom scientifique	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	16	
 <p>© Gilles Lupien, MRN</p>		<p>Les occurrences inscrites au CDPNQ sont situées au lac Saint-Jean et au Saguenay, surtout en forêt, dans les limites de son aire de répartition connue.</p>		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N4	G4
Habitat				
<p>Ce petit rongeur se répartit entre le domaine climacique de l'érablière à bouleau jaune et celui de la pessière; il est associé aux falaises et aux affleurements rocheux ainsi qu'aux abords de clairières dans les régions montagneuses (près des talus humides, entre les rochers couverts de mousse et qu'à proximité des points d'eau).</p>				
Tendance régionale				
<p>La densité de campagnol des rochers est toujours assez faible. Mais les inventaires effectués dans l'habitat type de cette espèce en ont confirmé la présence. La population régionale est considérée stable.</p>				
Connaissance				
<p>L'espèce fait l'objet d'études plus approfondies depuis 1996. De plus amples connaissances sont requises pour l'évaluation de son statut au Québec et l'identification des menaces pour cette espèce.</p>				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement		À venir		
<p><u>Espèce</u> La présence du campagnol des rochers fait actuellement l'objet d'un suivi au Québec.</p>				
<p><u>Habitat</u> Un rapport de situation a été réalisé en 2013. Aucune mesure de protection n'est appliquée.</p>				
Références				
<p>DUHAMEL, R. et J. A. TREMBLAY (2013). Rapport sur la situation du campagnol des rochers (<i>Microtus chrotorrhinus</i>) au Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, 22 pages. Également disponible en ligne :</p>				
		Mise à jour :	2015-10-30	

Fiche n° 15 Chauve-souris argentée

Désignation provinciale	Susceptible d'être désignée	Nom scientifique	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	3	
 <p>Photo : Brock Fenton</p>		Les occurrences inscrites au CDPNQ se limitent au Parc national du Saguenay et à la municipalité de Saint-Félicien.		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N5	G3G4
Habitat				
La chauve-souris argentée occupe principalement les régions boisées où elle chasse en vol les insectes le long des lacs et au-dessus des étangs. Durant le jour, elle s'abrite dans un arbre, suspendue la tête en bas à une branche ou cachée dans une fissure de l'écorce.				
Tendance régionale				
Il n'existe pas de données pouvant nous renseigner quant aux fluctuations de la population dans la région.				
Connaissance				
Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le nombre d'enregistrements (passage) est variable d'un suivi à l'autre. Il y a eu jusqu'à 24 enregistrements pour la route d'écoute réalisée annuellement depuis 2002 dans la région (Saint-Félicien). C'est une espèce migratrice.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	À venir			
<p><u>Espèce</u> Puisque l'espèce se nourrit d'insectes, il est possible que la lutte contre les ravageurs forestiers influence la quantité de nourriture disponible.</p> <p><u>Habitat</u> Maintenir des peuplements forestiers. Aucune mesure de protection particulière n'est appliquée.</p>				
Références				
			Mise à jour :	2018-01-31


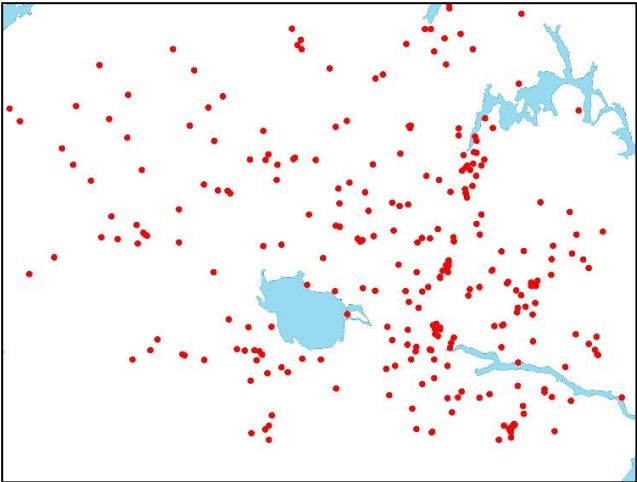
Fiche n° 16 Chauve-souris cendrée

Désignation provinciale	Susceptible d'être désignée	Nom scientifique	<i>Lasiurus cinereus</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	10	
 <p>Photo : Brock Fenton</p>		Les occurrences inscrites au CDPNQ se concentrent en périphérie de la rivière Saguenay et du lac Saint-Jean.		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3	N5	G3G4
Habitat				
La chauve-souris cendrée est présente jusque dans le domaine de la pessière. Elle habite en général les régions boisées et semi-boisées et chasse principalement les papillons de nuit au-dessus des clairières et des plans d'eau. Elle utilise les arbres comme lieu de repos.				
Tendance régionale				
L'espèce n'abonde nulle part au Québec. Il n'existe pas de données pouvant nous renseigner quant aux fluctuations des populations au Saguenay–Lac-Saint-Jean.				
Connaissance				
Des inventaires acoustiques ont permis de localiser l'espèce à quelques endroits dans la région. Il y a eu jusqu'à 86 enregistrements pour la route d'écoute réalisée annuellement depuis 2002 dans la région (Saint-Félicien) pour le réseau Chirops. C'est une espèce migratrice.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	À venir			
<p>Espèce Il n'existe pas beaucoup d'information quant aux menaces pouvant peser sur l'espèce. Puisque l'espèce se nourrit d'insectes, il est possible qu'elle subisse les contrecoups de la lutte contre les ravageurs forestiers.</p> <p>Habitat La perte d'habitat causée par la diminution de chicots pourrait lui être nuisible. Aucune mesure de protection particulière n'est appliquée.</p>				
Références				
			Mise à jour :	2018-01-31


Fiche n° 17 Chauve-souris rousse

Désignation provinciale	Susceptible d'être désignée	Nom scientifique	<i>Lasiurus borealis</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	9	
 <p>© Brock Fenton</p>		Les occurrences inscrites au CDPNQ se concentrent en périphérie de la rivière Saguenay et du lac Saint-Jean.		
		Rang de priorité pour la conservation	Québec	Canada
		S3	N4	G3G4
Habitat				
La chauve-souris rousse est présente jusque dans le domaine de la pessière. Durant le jour, elle se repose généralement suspendue à une branche d'arbre ou de buisson.				
Tendance régionale				
Il s'agit d'une espèce de chauve-souris rarement observée ou identifiée. La tendance de ses populations au Québec n'est pas connue.				
Connaissance				
La chauve-souris rousse compte parmi l'une des trois espèces de chauves-souris migratrices du Québec.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	À venir			
Espèce				
Puisque l'espèce se nourrit d'insectes, il est possible de croire qu'elle subit les contrecoups de la lutte contre les ravageurs forestiers.				
Habitat				
La perte d'habitat causée par l'exploitation forestière pourrait lui être nuisible. Aucune mesure de protection particulière n'est appliquée.				
Références				
LEVESQUE, A. et J. A. TREMBLAY (2008). Rapport sur la situation de la chauve-souris rousse (<i>Lasiurus borealis</i>) au Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Faune Québec, 26 pages. Également disponible en ligne : http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1930022 .				
			Mise à jour :	2017-10-06

Fiche n° 18 Cougar

Désignation provinciale	Susceptible d'être désigné	Nom scientifique	<i>Puma concolor</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	n. d.	
				
© Zoo sauvage Saint-Félicien		Remarque : compilation des signalements au MFFP pour la période prenant fin en 2008		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S1	N4N5	G5
Habitat				
<p>La couverture végétale est probablement une caractéristique clé de l'habitat pour le cougar; elle est importante pour la traque, le choix des tanières et le camouflage. Des proies de grande taille doivent être disponibles, particulièrement des cervidés.</p> <p>Le domaine vital d'un mâle est d'environ 300 km². Il peut chevaucher celui de plusieurs femelles, mais pas celui d'autres mâles.</p>				
Tendance régionale				
Le MFFP reçoit de nombreux signalements ces dernières années. Malgré la constance de ces signalements, il n'a pas été possible de confirmer scientifiquement sa présence.				
Connaissance				
Historiquement, on distinguait quatre sous-espèces de cougars nord-américains, mais des études taxinomiques récentes semblent indiquer que tous les cougars nord-américains sont regroupés en une seule espèce avec des différences liées à la répartition géographique. La présence du cougar au Québec a été confirmée par des analyses génétiques.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Évaluation de l'espèce			
<p><u>Espèce</u> Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1978. Espèce étudiée en avril 1998 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».</p>				
<p><u>Habitat</u> Aucune mesure de protection particulière n'est appliquée.</p>				
Références				
		Mise à jour :	2013-03-27	

Fiche n° 19 Hibou des marais


Désignation provinciale	Susceptible d'être désigné	Nom scientifique	<i>Asio flammeus</i>							
Désignation fédérale	Préoccupante	Nombre d'occurrences	12							
 <p>Photo : Bob Roy</p>		Les occurrences inscrites au CDPNQ sont presque toutes situées en zones agricoles au lac Saint-Jean et au Saguenay.								
		<table border="1"> <tr> <td>Rang de priorité pour la conservation</td> <td>Québec</td> <td>Canada</td> <td>International</td> </tr> <tr> <td></td> <td>S3S4</td> <td>N3N, N4B</td> <td>G5</td> </tr> </table>			Rang de priorité pour la conservation	Québec	Canada	International		S3S4
Rang de priorité pour la conservation	Québec	Canada	International							
	S3S4	N3N, N4B	G5							
Habitat										
Le hibou des marais est associé avec les milieux humides dits « marais » où la végétation herbacée atteint une hauteur se situant entre 50 cm et 1 m. Concrètement, il fréquente aussi plusieurs autres types de milieux ouverts tels que les prairies humides, certaines terres agricoles et même la toundra arctique. Il évite l'intérieur des forêts.										
Tendance régionale										
Bien que le hibou des marais se rencontre partout au Québec, il est particulièrement présent dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais pas en abondance. La tendance de la population régionale n'est pas connue, mais il est possible qu'elle soit la même qu'au Québec et qu'elle diminue depuis quelques décennies.										
Connaissance										
Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, un suivi est réalisé dans la région. Le nombre d'individus observés dans des sites fixes et les mentions du public de 2012 à 2017 laissent croire que la population est peut-être stable dans la région, après un pic en 2012, suivant les tendances globales de l'espèce.										
Gestion et rétablissement										
Étape du rétablissement	Proposition d'un plan de gestion du fédéral en 2016									
Espèce										
Il est interdit de le chasser, de le vendre, de l'avoir en sa possession et de détruire son nid et ses œufs.										
Habitat										
L'habitat qu'il utilise, notamment la partie supérieure des marais, n'a cessé de diminuer en raison du drainage des terres, des changements apportés aux pratiques agricoles et de l'étalement industriel et urbain. Nichant au sol, il est très exposé aux machineries agricoles et aux prédateurs. Depuis 2012, des approches ont été faites avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour identifier les secteurs d'occurrences. L'UPA collabore à la diffusion d'information auprès de ses membres.										
Références										

ENVIRONNEMENT CANADA (2016). Plan de gestion du hibou des marais (*Asio flammeus*) au Canada [Proposition], Série de plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, v + 38 p. Également disponible en ligne : http://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/mp_short-eared_owl_f_proposed.pdf.


Mise à jour :

2017-12-20


Fiche n° 20 Martinet ramoneur

Désignation provinciale	Susceptible d'être désigné	Nom scientifique	<i>Chaetura pelagica</i>							
Désignation fédérale	Menacée	Nombre d'occurrences	5							
 <p>©Tony Beck, dans Rapport sur l'État des populations d'oiseaux du Canada 2012</p>		Les occurrences inscrites au CDPNQ correspondent à des sites de nidification dans des structures anthropiques au Saguenay et au sud du lac Saint-Jean.								
		<table border="1"> <tr> <td>Rang de priorité pour la conservation</td> <td>Québec</td> <td>Canada</td> <td>International</td> </tr> <tr> <td></td> <td>S2S3</td> <td>N4B</td> <td>G4G5</td> </tr> </table>			Rang de priorité pour la conservation	Québec	Canada	International		S2S3
Rang de priorité pour la conservation	Québec	Canada	International							
	S2S3	N4B	G4G5							
Habitat										
Le martinet ramoneur se nourrissant en vol, il fréquente les secteurs à proximité des plans d'eau où les insectes sont abondants. Sa morphologie fait en sorte qu'il ne peut se reposer et nicher que sur des parois verticales. Les sites naturels de nidification sont les arbres creux, parfois les parois de grottes ou l'intérieur de crevasses. L'espèce utilise également les cheminées et autres structures anthropiques (granges, silos, etc.).										
Tendance régionale										
La région est à la limite nord de son aire de nidification connue. La tendance régionale est inconnue, en raison du peu de mentions. Les dernières observations de possibles nidifications récentes datent de 2016 et de 2017 dans une cheminée à Saguenay.										
Connaissance										
Les populations sont en baisse importante depuis plusieurs décennies, en particulier depuis 1970 (déclin de 95 % entre 1698 et 2004 au Canada). Les causes probables sont le déclin général des insectes en lien avec l'usage des insecticides et la diminution importante des arbres de grand diamètre et des habitats de remplacement (cheminées et structures humaines) servant de dortoir et de site de nidification.										
Gestion et rétablissement										
Étape du rétablissement										
<u>Espèce</u>										
Il est interdit de le chasser, de le vendre, de l'avoir en sa possession et de détruire son nid et ses œufs ou de le déranger. L'espèce est protégée en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.										
<u>Habitat</u>										
Aucune protection légale, mais des initiatives citoyennes pour protéger les structures anthropiques utilisées par l'espèce et faire le suivi de la fréquentation des dortoirs et des sites de nidification.										
Références										
COSEPAC (2007). Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le martinet ramoneur (<i>Chaetura pelagica</i>) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. viii + 56 p. Également disponible en ligne : https://www.sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/cosewic/sr_chaetura_pelagica_f.pdf .										
		Mise à jour :	2018-01-31							

Fiche n° 21 Omble chevalier *oquassa*

Désignation provinciale	Susceptible d'être désigné	Nom scientifique	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	
Désignation fédérale		Nombre d'occurrences	24	
 <p>© Jean Tanguay, MFFP</p>		Les mentions inscrites au CDPNQ sont réparties dans la portion sud du territoire régional.		
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S3S4	N3N4	G5T3T4Q
Habitat				
L'omble chevalier <i>oquassa</i> est un poisson lacustre se trouvant principalement au sud du 52° parallèle. Il est présent dans 24 lacs au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette espèce est sensible à la dégradation de son habitat (lac oligotrophe), notamment à l'enrichissement des eaux en phosphore et à toutes les modifications physicochimiques qui en découlent.				
Tendance régionale				
Le nombre de lacs où l'omble chevalier <i>oquassa</i> est présent augmente légèrement avec le temps, en fonction des nouvelles mentions reçues.				
Connaissance				
Dans le cadre de la désignation comme site faunique d'intérêt, la présence de cette espèce dans certains lacs a été confirmée.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	À venir			
<p><u>Espèce</u> Le règlement sur la pêche sportive au Québec limite le nombre de captures.</p> <p><u>Habitat</u> Des modalités de protection pour les lacs à omble chevalier <i>oquassa</i> à l'égard des activités d'aménagement forestier et de voirie ont été adoptées en 2013 dans le cadre de l'entente administrative sur la protection des espèces menacées ou vulnérables du territoire forestier. Aussi, le développement de la villégiature y est exclu.</p>				
Références				
			Mise à jour :	2017-10-06

Fiche n° 22 Pipistrelle de l'Est

Désignation provinciale	Susceptible d'être désignée	Nom scientifique	<i>Perimyotis subflavus</i>	
Désignation fédérale	En voie de disparition	Nombre d'occurrences	1	
		La seule occurrence inscrite au CDPNQ est située dans le Parc national du Saguenay.		
© Ann Froschauer/USFWS				
Rang de priorité pour la conservation		Québec	Canada	International
		S1	N2N3	G2G3
Habitat				
Chaque poil de son corps est tricolore : gris à la base, jaune au milieu et brun foncé à l'extrémité. Ceci lui confère une teinte brun-roux. Au Québec, l'espèce se trouve à la limite nord de son aire de répartition. Elle fréquenterait les campagnes, l'orée des bois et le voisinage des bâtiments. Durant les jours d'été, elle s'installe dans les fentes des rochers, les greniers, les cavernes et le feuillage des arbres. C'est une espèce résidente cavernicole qui hiberne dans des grottes ou mines abandonnées.				
Tendance régionale				
L'absence de suivi ne permet pas de porter un jugement sur l'état de la population de cette espèce. Il est peu probable qu'elle soit en augmentation.				
Connaissance				
Il existe très peu de données sur la pipistrelle de l'Est au Québec et la tendance de ses populations n'est pas connue. Des inventaires acoustiques effectués à la fin des années 1990 ont permis de l'identifier en Estrie, en Outaouais, en Mauricie, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Gaspésie.				
Gestion et rétablissement				
Étape du rétablissement	Proposition d'un programme de rétablissement du fédéral en 2015			
<u>Espèce</u> Elle est sensible au dérangement par les humains lors de la période d'hibernation.				
<u>Habitat</u> La perte d'habitat par la diminution de chicots pourrait également lui être défavorable. Protection des habitats connus et utilisés pour hiberner.				
Références				
ENVIRONNEMENT CANADA (2015). Programme de rétablissement de la petite chauve-souris brune (<i>Myotis lucifugus</i>), de la chauve-souris nordique (<i>Myotis septentrionalis</i>) et de la pipistrelle de l'Est (<i>Perimyotis subflavus</i>) au Canada [Proposition], Série de programmes de rétablissement de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , Environnement Canada, Ottawa, ix + 121 p. Également disponible en ligne : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/virtual_sara/files/plans/rs_LittleBrownMyotisNorthernMyotisTricoloredBat_f_proposed.pdf .				
		Mise à jour :	2017-10-06	

Références générales

GOUVERNEMENT DU CANADA. Registre public des espèces en péril, [En ligne].
<http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/>.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Centre de données sur le patrimoine du Québec, [En ligne].
<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec, [En ligne].
<http://mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/index.jsp>.

NATURE SERVE CANADA. Centre de données sur la conservation, [En ligne].
<http://www.natureserve-canada.ca/fr/index.html>.

Annexes

Annexe 1 Rang de priorité

Rang S (provincial) et rang N (national)¹

Les rangs de priorité S sont reconnus partout dans le monde. Ils sont établis, pour chaque espèce, à partir de différents critères reflétant leur situation à l'**échelle provinciale**.

Exemple : caribou, population de la Gaspésie, (S1)

S1 : Ce rang (S1) reflète la situation des individus de la **population de la Gaspésie** (par conséquent, celui-ci ne tient pas compte des autres caribous ailleurs dans la province). Il indique que la **population de la Gaspésie** est sévèrement en péril dans la province.

Les rangs de priorité N sont reconnus partout dans le monde. Ils sont établis, pour chaque espèce, à partir de différents critères reflétant leur situation à l'**échelle nationale**.

Exemple : caribou des bois (écotype forestier), (N4)

N4 : Ce rang (N4) reflète la situation de la population canadienne globalement. Il indique que la **population de caribou forestier** est apparemment sans danger, mais avec des préoccupations en raison de baisses récentes dans la province de Québec.

Définition des rangs de priorité S et N (provincial et national)

Valeurs du rang S ou N	Définitions
S	Niveau provincial
N	Niveau national
SX NX	Présumée disparue de la province ou du pays
SH NH	Possiblement disparue de la province ou du pays, historique, non observée au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec)
S1 N1	Risque très élevé d'extinction
S2 N2	En péril
S3 N3	Vulnérable
S4 N4	Apparemment non en péril, largement réparti, abondant et apparemment hors de danger dans la province ou au pays, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme.
S5 N5	Non en péril, large répartition, abondance et stabilité démontrées
SNR NNR	Rang non attribué (non classé ou non évalué)
SU NU	Rang impossible à déterminer par manque d'information
SNA NNA	Non applicable, espèce non visée par la conservation

¹ Le contenu de l'annexe est tiré du site Web du Ministère (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/rang-conservation.jsp>). Les définitions ont été révisées à l'aide du site NatureServe Explorer (<http://explorer.natureserve.org/nsranks.htm> et <http://explorer.natureserve.org/granks.htm>).

Valeurs du rang S ou N	Définitions
S # S # N # N #	Intervalle de rangs de priorité, incertitude entre deux catégories précises
B	Reproduction, s'applique à la population animale reproductrice dans la province ou au pays
M	Reproduction, s'applique à la population animale migratrice
N	Reproduction, s'applique à la population animale non reproductrice
?	Indique une incertitude pour le rang numérique

Rang G (international)

Les rangs de priorité **G** sont reconnus partout dans le monde. Ils sont établis, pour chaque espèce, à partir de différents critères reflétant sa situation à l'échelle mondiale. Lorsqu'il s'agit d'une **population**, le rang mondial comporte un élément **T**.

Exemple : caribou, population de la Gaspésie, (G5T1Q)

G5 : L'espèce (le caribou, de façon générale) n'est pas en péril dans le monde.

T1 : Les individus de la **population de la Gaspésie** sont sévèrement en péril.

TQ : La reconnaissance de cette population demeure questionnée parmi les scientifiques.

Définition des rangs de priorité G (international)

Valeurs du rang G	Définitions
G	Entité taxonomique (espèce)
GX	Apparemment disparue
GH	Possiblement disparue (présence historique)
G1	Gravement en péril mondialement
G2	En péril mondialement
G3	Vulnérable, à risque modéré d'extinction
G4	Apparemment non en péril, largement réparti, abondant et apparemment hors de danger mondialement, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme.
G5	Non en péril, large répartition, abondance et stabilité démontrée mondialement
G#G#	Intervalle de rangs de priorité, incertitude entre deux catégories précises
GU	Rang impossible à déterminer
GNR	Rang non attribué
GNA	Non applicable, espèce non visée par la conservation
?	Indique une incertitude
T	Sous-entité taxonomique (sous-espèce, variété, population, etc.), T suivant le rang global de l'espèce
Q	Taxonomie remise en question
C	En captivité ou en culture seulement

Annexe 2 Autres espèces à situation précaire

Autres espèces à situation précaire non inscrites au CDPNQ pouvant être présentes selon leur aire de répartition connue ou selon des mentions de sources diverses.

Espèces		Statut provincial (LEMV) ¹	Statut fédéral (LEP) ²
Mammifères			
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>		En voie de disparition
Oiseaux			
Engoulevent bois-pourri	<i>Antrastomus vociferus</i>	Susceptible	Menacée
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Susceptible	Menacée
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>		Menacée
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		Menacée
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Susceptible	Menacée
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Susceptible	Menacée
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>		Préoccupante
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Susceptible	Préoccupante
Poissons			
Anguille d'Amérique	<i>Anguilla rostrata</i>	Susceptible	
Bar rayé du Saint-Laurent	<i>Morone saxatilis</i>		Disparue
Esturgeon noir	<i>Acipenser oxyrinchus</i>	Susceptible	
Loup à tête large	<i>Anarhichas denticulatus</i>	Susceptible	Menacée
Loup tacheté	<i>Anarhichas lupus</i>	Susceptible	Menacée
Morue franche	<i>Gadus morhua</i>	Susceptible	Préoccupante
Amphibiens et reptiles			
Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>	Susceptible	
Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>	Susceptible	
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>		Préoccupante
Mollusques			
Mulette perlière de l'Est	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Susceptible	
Insectes			
Æschne pygmée	<i>Gomphaeschna furcillata</i>	Susceptible	
Bourdon terricole	<i>Bombus terricola</i>	Susceptible	
Coccinelle à deux points	<i>Adalia bipunctata</i>	Susceptible	
Coccinelle à neuf points	<i>Coccinella novemnotata</i>	Susceptible	
Cordulie bistrée	<i>Williamsonia fletcheri</i>	Susceptible	
Cordulie incurvée	<i>Somatochlora incurvata</i>	Susceptible	
Faux-longicorne scalaire	<i>Cephaloon unguare</i>	Susceptible	
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>		Préoccupante
Phymatode à col maculé	<i>Phymatodes maculicollis</i>	Susceptible	

1 : LEMV : Loi sur les espèces menacées ou vulnérables

2 : LEP : Loi sur les espèces en péril

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

